

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
Collectif de la Vallée de Chauvry**

**Département du Val d'Oise**

**Arrondissement de Pontoise**

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL SYNDICAL**

**Procès-verbal n°: 003 -2014**

**Du : Lundi 12 mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le douze mai à 20 heures 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier Dagonet, Président,

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Monsieur Jacques Delaune, Vice-Président et Messieurs Raphaël Barouch et Hugues Ribiollet

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Monsieur Gérard Wagentrutz,

**ETAIT ABSENT :**

Monsieur Patrice Glandières,

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Monsieur Pierre Aussel, Délégué suppléant

Madame Stéphanie Grocaut secrétaire du SIACVC

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jacques Delaune

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 38**

**A – Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que Monsieur Jacques Delaune soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, **à l'unanimité,**

Nomme **Monsieur Jacques Delaune** comme secrétaire de séance.

## **017 - 2014 – Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 avril 2014 :**

### **Le Comité Syndical,**

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Monsieur Le Président rappelle que le procès-verbal a été remis à l'ensemble des membres et demande s'il y a des observations.

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Considérant,** que le procès-verbal du Comité Syndical du 17 avril 2014 a été remis à l'ensemble des Membres,

**Le Comité Syndical,** après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le procès-verbal du Comité Syndical du 17 avril 2014.

Monsieur Le Président remet en séance le compte-rendu de la réunion du bureau qui s'est déroulée le 5 mai dernier. Il précise qu'au vu des jours fériés, il a été difficile de remettre ce compte-rendu avant mais que par la suite le compte-rendu de la réunion du bureau sera transmis aux Membres du Comité Syndical.

## **018 - 2014 – Attribution des délégations du Comité Syndical au Président et Vice-Président :**

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-11 et suivants et L5212-1 et suivants, Monsieur Didier Dagonet, Président, propose de déléguer au Président certaines compétences du Comité Syndical afin de faciliter la gestion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry.

Il est rappelé que lors de la réunion du bureau syndical du 5 mai dernier, le bureau a proposé de déléguer au Président du Conseil Syndical les compétences suivantes :

- de procéder sans limite à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L.2221-5-1 du CGCT et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
  - de prendre toute les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sous procédure du Code des Marchés Publics en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Ainsi que toutes décisions relatives aux avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - de passer les contrats d'assurances nécessaires ;
  - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat ;
  - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
  - de décider l'aliénation de gré de biens mobiliers, jusqu'à 4 000€ ;
  - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, d'un montant maximum de 5 000€ par mission ;
  - de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux des Domaines, le montant des offres du Syndicat, à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

-d'intenter sans limite, au nom du Syndicat, les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, devant toutes les juridictions ;

Enfin, il est proposé qu'en remplacement du Président empêché, ce soit le Vice-Président, Monsieur Jacques Delaune qui assure ces délégations.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le travail du bureau syndical du 5 mai 2014,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** les délégations du Comité Syndical énoncées ci-dessus, au Président et en cas d'empêchement de ce dernier au Vice-Président.

#### **019 - 2014 – Attribution des délégations du Comité Syndical au Bureau :**

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-10 Monsieur Le Président propose de déléguer des compétences du Comité Syndical au Bureau, afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry (SIACVC).

Ainsi il est proposé d'accorder toutes délégations au bureau afin qu'il puisse prendre toutes les décisions en matière de fonctionnement courant du syndicat et de mise en œuvre des orientations préalablement définies par le Comité Syndical, à l'exception des attributions exclusives de l'assemblée syndicale prévues par l'article L. 5211-10 du CGCT et rappelées ci-dessous :

- vote du budget et de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte-administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par le Syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- de l'adhésion du Syndicat à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la Ville.

Le Président rendra compte à chaque réunion du Comité Syndical des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,

**Considérant**, la nécessité de déléguer des compétences au Bureau du Comité Syndical afin de faciliter la gestion du Syndicat,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve**, toutes délégations au bureau conformément à la présentation ci-dessus,

**Dit** que le Président rendra compte à chaque réunion du Comité Syndical des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

**020 - 2014 – Autorisation de signature de la tranche conditionnelle N°5 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec le bureau d'études Hydratec-Vincent Ruby :**

Monsieur Le Président précise que l'état d'avancement du projet de création des réseaux de collecte des eaux usées et de la station d'épuration nécessite la signature de la tranche conditionnelle N°5, d'aide à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un montant de 5 000.00€ HT.

La signature de cette tranche conditionnelle a fait l'objet d'une étude dans le cadre de la réunion du bureau du Comité Syndical du 5 mai dernier.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la décision N°001-2012, relative à l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la création des réseaux de collecte et de transfert, et des ouvrages de traitement des eaux usées du SIACVC, signé avec le bureau d'études Vincent Ruby,

**Considérant** la délibération N°016-2014 approuvant le transfert du bureau d'études Vincent Ruby au cabinet Hydratec et autorisant le président à signer l'avenant de transfert du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet Hydratec-Vincent Ruby

**Considérant** le travail du bureau syndical du 5 mai 2014,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** la signature de la tranche conditionnelle N°5, d'un montant HT de 5 000.00€, du marché signé avec le bureau d'études Hydratec-Vincent Ruby.

**021 - 2014 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre :**

Monsieur Le Président précise que le marché de mission de maîtrise d'œuvre a été attribué et la première réunion a eu lieu avec le cabinet Amodiag Environnement.

Il rappelle que le montant global du marché s'élève à 260 813.36€ HT et qu'une demande de subvention a été faite au Conseil Général du Val D'Oise. Aussi il est proposé aux membres présents de solliciter une subvention la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le dossier de demande de subvention,

**Considérant** la décision N°SIACVC DM001-2014, attribuant le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 260 813.36€ HT,

**Considérant** la délibération N°002-2014, approuvant la demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Sollicite** une subvention la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

**Autorise** le Président à signer tous les actes afférents.

## **B – Questions diverses :**

### **► Réunion publique de présentation des enquêtes domiciliaires :**

Monsieur le Président précise que la date initialement retenue au 23 mai, n'est plus valide.

Aussi Monsieur Le Président proposera 4 dates à nos partenaires : 11, 12, 18 ou 19 juin, les Elus de Chauvry préfèrent le 11 ou 12 juin 2014.

Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle que le Cabinet Amodiag-environnement estime à trois mois la durée de réalisation des enquêtes domiciliaires, qui débiteront en juillet.

### **► Acquisitions foncières auprès du Conseil Général :**

Les services fonciers du Conseil Général travaillent sur les acquisitions foncières que le syndicat doit réaliser et particulièrement sur une partie des délaissés des emprises de la Francilienne.

### **► Courrier de M. Hugues Ribiollet de réponse à l'intégration de sa fromagerie :**

Monsieur le Président prend connaissance du courrier remis en séance par M. Hugues Ribiollet, relatif à la position de l'exploitant concernant le rejet des eaux de son exploitation.

Ce dernier a décidé de traiter par lui-même ses eaux usées de son exploitation.

### **► Acquisition de la parcelle de Mme Sainte Beuve :**

Monsieur le Président précise que le Vice-Président et lui-même ont rencontré la Safer et un notaire afin d'évaluer la procédure à entreprendre pour l'acquisition de la parcelle de Mme Sainte Beuve.

La Safer doit étudier les possibilités que le syndicat a pour proposer aux propriétaires des échanges de parcelles.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 22h00**

### **Liste des délibérations prises lors de la séance du Comité Syndical du 12 mai 2014 à 20h30 :**

017-2014	Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 avril 2014
018-2014	Attribution des délégations du Comité Syndical au Président et Vice-Président
019-2014	Attribution des délégations du Comité Syndical au Bureau
020-2014	Autorisation de signature de la tranche conditionnelle N°5 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec le bureau d'études Hydratec-Vincent Ruby
021-2014	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre

M. Dagonet Président		M. Delaune Vice-Président	
M. Wagentruz Délégué Titulaire		M. Ribiollet Délégué Titulaire	
M. Glandières Délégué Titulaire	Absent	M. Barouch Délégué Titulaire	
M. Stéphane Brunetti Délégué suppléant		M. Didier Renault Délégué suppléant	
M. Régis Rousseau-Caffier Délégué suppléant		M. Pierre Aussel Délégué suppléant	